



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 13 décembre 2021

Présidence : Nicolas Menétrey

Effectif : 40

Présents : 33

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 4 octobre 2021
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 04/2021 concernant les indemnités de l'organe exécutif de Montilliez pour législature 2021 – 2026 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)
7. Préavis du bureau du conseil communal 05/2021 concernant les indemnités de l'organe législatif de Montilliez pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)
8. Préavis municipal 06/2021 concernant le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)
9. Préavis municipal 07/2021 concernant le budget 2022 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)
10. Postulat « Pour le maintien d'une bonne entente entre cavaliers et habitants de nos villages » (rapporteur Monsieur Jean-Philippe Dupraz)
11. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil. Il remercie chacune et chacun d'être présent.

1. Appel

33 membres répondent présents à l'appel. Messieurs David Aubert, Alain Dutoit, Olivier Despont, Alain Menétrey, Dominique Sbernia, Marc Suter et Christian Manser sont excusés.

2. Approbation du PV du 4 octobre 2021

Monsieur Daniel Leuba apporte une correction au 6^{ème} paragraphe de la page 5. Il s'agit de l'EMCC (Etat-major Cantonal de Conduite) et non de l'IMCC.

Au point 6 de la page 2, Monsieur Thomas Tschudin relève que le règlement ne précise pas qu'il s'agit de jours « ouvrables ». Le délai pour remettre les rapports des commissions est inscrit à 5 jours.

En l'absence d'autres remarques, le PV est soumis à votation et validé à l'unanimité. Monsieur Nicolas Menétrey remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey requiert deux suppléants pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat les 20 mars (1^{er} tour) et 10 avril (2^{ème} tour) 2022. Madame Mical Waeber et Monsieur Yann Morend se portent volontaires et sont remerciés pour leur engagement.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba annonce un changement de structure et de gouvernance au sein de l'organisation du LEB. Un conseil des communes a nouvellement été créé afin de représenter les communes desservies, dont Montilliez fait partie. Différentes tâches spécifiques lui sont dévolues et permettent d'être en lien avec le conseil d'administration et la direction. 4 rencontres sont prévues pour 2022. Monsieur Pascal Favre, syndic d'Étagnières, a été élu président du conseil, et Monsieur Daniel Leuba, syndic de Montilliez, a été élu vice-président.

Monsieur François Guizzetti informe que les dernières analyses de l'eau ont relevé une valeur en silicium trop élevée, amenant à dépasser le seuil de tolérance. Cette situation s'explique d'une part en raison du changement récent de la valeur de la norme qui a été diminuée. D'autre part, la majorité des sources des environs passent par des nappes de molasses, amenant des valeurs en silicium plus élevées que dans d'autres régions. Monsieur François Guizzetti précise que ces taux élevés n'ont pas d'incidence sur la santé.

Toujours concernant l'eau, une nouvelle ordonnance cantonale a établi le devoir de procéder à des analyses des douches et bains publics afin de prévenir le développement de légionellose. Sur la commune de Montilliez, les seules douches publiques sont celles de la grande salle de Poliez-le-Grand. Les douches sont actuellement fermées le temps d'organiser et mettre en place le protocole d'analyse. La bactérie de la légionellose se développe entre 25°C et 55°C et se détruit à partir de 65°C. Le suivi des analyses de l'eau ainsi que le rinçage régulier avec l'augmentation de la température des chaudières dépassant les 65°C seront assurés par le concierge.

Monsieur François Guizzetti informe que les essais de filtres à charbon actif dans le but de faire diminuer les valeurs de chlorothalonil dans l'eau s'avèrent concluants. Le laboratoire de Lausanne s'affaire encore à déterminer le ratio entre la quantité de charbon nécessaire pour assurer les valeurs de chlorothalonil dans les normes. De plus, la régénération du charbon sera possible via les STEP.

Monsieur François Guizzetti informe que les pistes VTT sauvages en forêt sont en augmentation dans toutes les communes et amènent des nuisances pour la vie des arbres en forêt. Certaines pistes traversent des plantations et sont aménagées de manière à impacter négativement l'évolution de la végétation. De plus, certains accidents ont pu être évités mais ont mis en évidence des dangers importants, notamment lors des coupes de bois. Le canton va prochainement mettre en place un système de surveillance.

Monsieur François Guizzetti informe également que de nouvelles normes en lien avec la biodiversité impactent le travail dans les soins sylvicoles. L'une des indications est de laisser les déchets là où ils tombent lors des coupes, amenant les parterres des forêts à être fortement saturés de branches et pousses. Cela peut mettre en difficultés certains bûcherons qui ont appris à travailler dans un environnement propre et entretenu.

Monsieur François Guizzetti rappelle que depuis 2009, un réseau travaille à l'élaboration de pistes cavalières en forêt. Les cartes de parcours ont été finalisées et s'étendent sur l'entier du groupement forestier de la Menthue. La prochaine étape du travail consiste en une collaboration avec les cavaliers afin de créer et mettre en place les panneaux.

Monsieur Lionel Panchaud informe que la chaudière de l'ancien bâtiment communal à la Lignée 1 à Sugnens a cessé de fonctionner. La Municipalité en a profité pour effectuer un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Celui-ci a relevé quelques menus travaux à effectuer tels que le changement des velux, le remplacement de la chaudière par son pendant écologique, la pose de panneaux photovoltaïques ainsi que l'isolation de quelques points. Un préavis municipal sera soumis au conseil communal au mois de mars prochain pour une demande de crédit dans le but d'effectuer ces travaux.

Concernant le PACom (plan d'aménagement communal), Monsieur Lionel Panchaud informe que la DGTL (direction générale du territoire et du logement) a analysé le plan d'affectation communal élaboré par la Municipalité et a rendu un rapport de 27 pages demandant 41 modifications. Les corrections sont en cours par le bureau Courdesse & Associés. Le dossier devrait être validé par la Municipalité d'ici la fin de l'année. Une présentation aux propriétaires est prévue en février 2022, suivie d'une mise à l'enquête publique. Le PACom devrait être soumis au conseil communal au mois de juin 2022.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie les Municipaux pour leurs interventions.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Nicolas Mermoud a participé à la séance de la STEP d'Echallens durant laquelle le budget 2022 a été accepté.

Monsieur Raphaël Mivelaz a assisté à l'assemblée générale de l'AIEHJ au cours de laquelle 5 points ont été traités. 4 d'entre eux portaient sur les préavis relatifs à la mise en place de la nouvelle législature. Le dernier traitait de l'analyse d'un projet de captage des eaux pour augmenter le rapport litres/minutes. Tous ont été validés.

Monsieur Patrick Jatton informe que lors de la séance de l'AIAE, les 3 points relatifs à la mise en place de la nouvelle législature ont été acceptés.

Monsieur François Guizzetti a participé à la 1^{ère} assemblée de l'ASET durant laquelle tous les préavis relatifs à la mise en place de la nouvelle législature ont été validés, ainsi que l'autorisation de contacter un mandataire pour différents travaux à exécuter.

Madame Claudia Martin a assisté à une séance de l'ARGVD durant laquelle le sujet de la mise en place d'activités pour les jeunes à partir de 12ans a été discuté. Un constat a fait état du manque de proposition pour cette tranche d'âge. Différentes pistes ont été soulevées, notamment le concept de roulotte itinérante. Madame Claudia Martin participera à la suite de ce travail de réflexion au sein de l'ARGVD.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun et chacune.

6. Préavis municipal 04/2021 concernant les indemnités de l'organe exécutif de Montilliez pour législature 2021 – 2026 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il rappelle brièvement que la proposition comporte un maintien de l'indemnité du syndic et une augmentation de CHF 1'000.- des indemnités des municipaux. Il termine son intervention en lisant les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. Il recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Sans remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Monsieur Daniel Leuba remercie le conseil et valorise le contrat de confiance marqué par ce vote. Il rappelle l'engagement de la municipalité au sein ses fonctions.

7. Préavis du bureau du conseil communal 05/2021 concernant les indemnités de l'organe législatif de Montilliez pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Nicolas Menétrey présente le préavis. Suite au refus d'augmenter les indemnités législatives lors du dernier conseil, le nouveau préavis a été édité en proposant des indemnités similaires à la législature 2016 – 2021. Un travail d'estimation des heures a été effectué. Le temps de travail de la secrétaire se rapproche des 90 heures par année, tandis que celui du président a été évalué à environ 50 heures. Monsieur Nicolas Menétrey a effectué un comparatif avec les indemnités perçues par les présidents dans les communes avoisinantes et équivalentes en nombre d'habitants. Le forfait et les indemnités par conseil pour les autorités législatives de Montilliez donnent un cachet qui se situe dans la moyenne constatée. Il propose de poser un cadre sur les forfaits durant cette législature. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. Il recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey le remercie de son intervention et ouvre la discussion.

Monsieur Patrick Jatton relève qu'il aurait été intéressant d'effectuer un comparatif quant aux indemnités de la fonction de secrétaire.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis municipal 06/2021 concernant le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il explique le concept de plafond d'endettement ainsi que le processus de réflexion qui a mené à cette proposition. L'enveloppe demandée donne une marge de manœuvre qui permet de réaliser les investissements. Il rappelle que, même si le plafond d'endettement et de cautionnement est accepté, les investissements seront de toute façon soumis au conseil en faisant l'objet de préavis. Chaque municipal présente les différentes modifications et travaux envisagés selon leurs dicastères.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. Il recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leurs interventions et ouvre la discussion

Monsieur Luc Bovard demande si le projet de cessation de location des classes de Poliez-le-Grand à l'ASIRE est toujours d'actualité. Il relève que, si c'est le cas, il serait intéressant d'intégrer cet élément dans la réflexion. Monsieur Daniel Leuba explique que le collège sera toujours en fonction durant cette législature. Celui-ci ne cessera ses activités que lorsque les agrandissements du collège de Poliez-Pittet auront été effectués, ce qui est prévu après 2026.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté avec 31 voix pour et 1 abstention.**

9. Préavis municipal 07/2021 concernant le budget 2022 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il donne des explications au sujet de l'augmentation des charges administratives par l'attribution d'EPT au greffe (10%) et au personnel extérieur (50%). Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. Il recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Eric Gysin s'étonne de ne pas voir transparaître dans le budget des tâches relatives à l'environnement, pour donner suite à la motion acceptée en juin 2019. Monsieur Daniel Leuba relève que le travail sur ce sujet est toujours en cours, bien que ralenti en raison de la situation sanitaire. Il explique que le sujet de l'environnement ne ressort pas dans des points spécifiques du budget d'investissement, mais que les réflexions sur ce sujet sont présentes en trame de fond dans les différents travaux prévus.

En l'absence de remarques supplémentaires, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

10. Postulat « Pour le maintien d'une bonne entente entre cavaliers et habitants de nos villages » (rapporteur Monsieur Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur Nicolas Menétrey fait un bref rappel du processus du postulat. Tout d'abord, le rapporteur des signataires présente le postulat. Dans un deuxième temps, la Municipalité donne réponse aux postulants. Le postulat est ensuite mis en discussion au sein du conseil pour enfin être mis en votation pour une prise en considération par la Municipalité, auquel cas elle devra revenir sur le sujet dans un futur conseil.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz présente le postulat. Celui-ci met en évidence l'augmentation de la fréquentation des cavaliers et les nuisances en découlant, notamment les souillures des chemins, routes et trottoirs.

Monsieur Thierry Gay-Crosier répond en commençant par expliquer la difficulté à favoriser la responsabilité personnelle de chacun et chacune, comme pour les propriétaires de chiens et de bétail. La Municipalité rejoint les préoccupations du préavis, et a prévu trois étapes, peu importe

l'issue du vote. Tout d'abord, il s'agira d'ouvrir le dialogue avec les propriétaires équestres. Ensuite, un travail sur la modification de la police communale via des compléments d'article pourra être effectué. Enfin seulement il sera envisagé de réprimer les contrevenants via des taxes.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et met le postulat en discussion.

Monsieur Fabrice Calame ajoute que le dialogue avec les cavaliers et cavalières est tendu lorsque des remarques sont faites. Il souhaiterait que cet élément soit relevé par la Municipalité lors de la séance de dialogue avec les personnes concernées. Il fait également référence aux rondes mises en place par le McDonald de Cheseaux lorsqu'une augmentation de déchets était constatée. Il demande si un tel système pourrait être envisagé par les manèges afin de contribuer au nettoyage des chemins.

Monsieur Daniel Leuba relève que la Municipalité soutient ce postulat mais que la sensibilisation des personnes concernées va s'avérer difficile, notamment pour les cavaliers et cavalières qui ne sont pas de la région mais qui viennent profiter des chemins de la commune.

Sans remarque supplémentaire, Monsieur Nicolas Menétrey met le postulat en votation. **Le postulat est pris en considération avec 27 voix pour et 5 abstentions.** Par conséquent, la Municipalité reviendra sur ce sujet lors d'un prochain conseil.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz remercie la Municipalité pour sa prise en considération et sa réponse.

11. Divers

Madame Pierrette Meige relève qu'une portion du trottoir à Sugnens, situé vers la famille Besson, comporte une pente relative qui, avec la neige et le gel, rend la progression difficile et dangereuse. Monsieur Xavier Gaudard explique que, généralement, la pente est calculée afin que l'eau puisse s'écouler et éviter la stagnation sur le trottoir. Il ira prendre connaissance du problème sur place afin d'évaluer les possibilités de diminution du danger.

Madame Pierrette Meige revient sur l'expansion des palissades en plastique. Elle fait remarquer que ces matériaux et couleurs ne participent pas à valoriser la commune. Monsieur Daniel Leuba explique que le nouveau règlement du PACom précisera mieux ces questions. Une discussion s'ensuit sur la légitimité de poser des règles liées à des jugements de valeur et de l'esthétique. Monsieur Luc Bovard met en évidence la place des aspects patrimoniaux qui peuvent être des arguments pertinents. Madame Diane Weiss ajoute que ces palissades contribuent à une vision cloisonnée et fractionnée des habitants de la commune.

Monsieur Fabrice Calame fait mention du courrier reçu par les personnes de Dommartin dont l'habitation se situe proche du Temple, où une antenne 5G sera prochainement installée sur le toit. Il questionne l'ambiguïté entre le fait que cette antenne soit perçue comme une nécessité alors qu'elle a suscité une centaine d'opposants de la population locale. Monsieur Daniel Leuba répond que le besoin spécifique est relatif à la société et l'économie générale et non uniquement à la commune de Dommartin.

Monsieur Fabrice Calame questionne également la position de la Municipalité face à la nécessité de tripler le nombre d'antenne avec la 5G. Monsieur Daniel Leuba explique que la commune de Montilliez est associée à celle de Jorat-Menthue dans cette prise de décision. L'attention principale se porte sur la position du canton de Vaud et en conséquent du moratoire qui a été levé.

Enfin, Monsieur Fabrice Calame s'interroge sur les intentions de la commune face à des entreprises qui reviendraient avec de nouvelles demandes d'installation d'antennes. Monsieur Daniel Leuba répond que l'implantation d'antennes est légiférée. La couverture 5G prévue ne suscite pas d'opposition de la Municipalité et que les demandes futures seront étudiées. Une discussion s'ensuit sur les aspects négatifs et positifs de l'installation des antennes. Le développement possible de leur implantation dans les prochaines années suscite l'inquiétude de certains citoyens.

Monsieur Lionel Panchaud précise que la commune de Jorat-Menthue s'est positionnée en refus pour l'implantation d'une deuxième antenne, démontrant ainsi que l'acceptation d'une installation n'implique pas obligatoirement d'accepter tout ce qui suivra. Madame Claudia Martin questionne la rémunération de la commune par les exploitants d'une infrastructure communale. Monsieur Daniel Leuba répond que la commune perçoit effectivement une rémunération visible dans les comptes chaque année.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 13 décembre 2021

Monsieur Raphaël Mivelaz propose de remettre des formations en place pour l'utilisation des défibrillateurs installés maintenant dans chaque village. Monsieur Thierry Gay-Crosier fera le lien pour organiser des sessions en 2022.

Monsieur Nicolas Menétrey a remarqué cet été que certains arbres appartenant à la commune ne faisaient pas état des tailles réglementées et pouvaient rendre difficile le passage des tracteurs. Monsieur François Guizzetti en prend note et prêtera attention à ce sujet en printemps / été 2022.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la séance à 22h15 et remercie chacune et chacun de sa participation. Il rappelle que le prochain conseil se tiendra le 21 mars 2022.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Laureen Pittet